



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2024-007

Date :

08 JAN. 2025

Mise en Ligne le :

08 JAN. 2025

Objet : Retrait de l'arrêté municipal n° PA 2024-954
Solstice de lumières 2024 - Le 20 décembre 2024

N° d'acte : 3.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants lui conférant des pouvoirs généraux en matière de Police ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants ;

Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;

Vu l'article L242-4 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté municipal n° 24-08 du 11 avril 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude MATHON dans le cadre des activités d'occupation du domaine public ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2024-954 du 10 décembre 2024 relatif à la manifestation "Solstice de lumières 2024" ;

Considérant que les conditions météorologiques (grand vent) ne permettent pas d'assurer le déroulement de cette animation en toute sécurité ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté municipal n° PA 2024-954 du 10 décembre 2024 est retiré.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice Générale Adjointe de l'Enfance, de la Culture et des Sports,
- Direction de l'Animation et Evènementiel,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice de la Culture et du Patrimoine,
- Madame la Directrice de l'Emploi et de l'Économie,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de l'Exploitation et de l'Entretien,
- Madame la Directrice de la Vie Associative et Participation Citoyenne,
- Monsieur le Président de la RCSC de Vitrolles,
- Monsieur le Directeur de la Société P.E.S Sécurité,
- Monsieur le Président de l'E.S.S.V.,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.



Jean-Claude MATHON
Conseiller Municipal délégué à
L'Occupation du Domaine Public